

AVRIL 2024

N°22



Le trait d'union

LA NEWSLETTER DE LA MAIRIE DU MESNIL-LE-ROI



Tous vigilants !

À l'heure où nous bouclons ce nouveau **Trait d'Union**, la France repasse en **Vigipirate Urgence Attentat**.

Même si l'attentat de Moscou peut sembler loin, nous savons depuis de nombreuses années que la menace terroriste doit toujours être gardée à l'esprit. Cette menace ne doit pas remettre en cause nos modes de vie ni les différents événements prévus par la commune dans les prochains mois, il faut en revanche en tenir compte et il est de la responsabilité de chacun d'être vigilant.

Des mesures et des organisations particulières vont bien sûr être mises en place en fonction des événements afin d'assurer la sécurité de chacun : kermesses des écoles, semaine olympique et paralympique, vide-grenier, etc.

L'annulation d'un événement est toujours possible si cela s'avérait nécessaire ou à la demande de la préfecture.

Pour le moment pas de changement et nous vous informerons via les supports de communication de la ville : site, réseaux sociaux, application, panneaux d'affichage, si des changements devaient intervenir.



Du CP à la terminale, vos enfants peuvent compter sur les enseignants en ligne de PROF EXPRESS !
Soutien scolaire proposé par la ville

Des enseignants de l'Éducation nationale, disponibles pour vos enfants, afin de réviser le Brevet ou le BAC et bénéficier de leurs conseils pour travailler dans les meilleures conditions.

Révisions Brevet/Bac

- 180 fiches de révisions imprimables couvrant tout le programme de 3^e.
- Des exercices, annales et sujets corrigés des années passées pour s'entraîner au brevet et au baccalauréat.
- Des coachs en ligne pour se mettre en conditions d'examen pour la préparation des épreuves orales.
- Du coaching parents-enfants pour apprendre à gérer le stress.

Ressources méthodes

Des centaines de fiches imprimables, rédigées par un spécialiste, des méthodes de travail, pour améliorer l'organisation du travail scolaire et l'efficacité de l'apprentissage.

- Réussir ses travaux écrits et participer à l'oral.
- Travailler en groupe.
- Apprendre ses leçons.
- Progresser.

Connectez-vous à votre espace **PROF EXPRESS** et cliquez sur l'icône "Révisions brevet/bac" ou "Ressources méthodes".

Les enseignants sont disponibles du lundi au dimanche de 17h à 20h, sauf le vendredi.

Inscrivez-vous dès maintenant



Élections européennes

Ces élections, qui se tiennent tous les cinq ans, sont l'occasion pour les électeurs de choisir leurs représentants au Parlement européen.



Le Mesnil -Scope

Sortir au Mesnil et dans les environs

Élections européennes



**Les élections européennes se tiendront
le dimanche 9 juin 2024.**
Ces élections, qui se tiennent tous les cinq ans,
sont l'occasion pour les électeurs
de choisir leurs représentants
au Parlement européen.

Dimanche 9 juin 2024 Élections européennes

Depuis la loi de 2018, le mode de scrutin en France est, à nouveau, celui d'une seule circonscription nationale. La date limite d'inscription sur les listes électorales est le **vendredi 3 mai 2024 à la mairie. Les demandes effectuées au moyen de la téléprocédure doivent être déposées au plus tard le mercredi 1^{er} mai 2024 (inscription en ligne).** L'inscription sur les listes électorales est **automatique** pour tous **les jeunes de 18 ans** qui ont en leur possession leur attestation de **recensement militaire**.

Procuration

Si vous êtes absent le jour de l'élection vous pouvez charger un autre électeur (mandataire) inscrit sur liste électorale de la même commune ou d'une autre commune de voter à votre place (mandant).

Un mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France (art.L73, premier alinéa), **soit :**

- 1 procuration faite en France
- 1 procuration faite à l'étranger (c'est-à-dire dans un consulat ou une ambassade)
- 1 procuration faite en France et 1 procuration faite à l'étranger
- 2 procurations faites à l'étranger

Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration établie en France.

À noter

Le jour du vote, l'électeur que vous avez désigné votera à votre place dans votre bureau de vote et devra :

- Avoir sa propre pièce d'identité.
- Se présenter **à votre bureau de vote.**
- Voter en votre nom en respectant les mêmes règles que les autres électeurs.

Exemple :

Vous êtes inscrit sur la liste électorale de la ville du Mesnil-le-Roi et votre bureau de vote est le n°1.

Vous désignez un électeur inscrit sur la liste électorale de la ville du Pecq, et dont le bureau de vote est le n°2 au Pecq.

Le jour du vote, l'électeur que vous avez désigné devra voter à votre place au bureau de vote n°1 de la ville du Mesnil-le-Roi.

Vous pouvez faire une demande de procuration

En ligne :

1. Vous devez utiliser le téléservice **Maprocuration**, vous connecter avec **France Connect** : connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : **Impots.gouv, Ameli, Identitenumerique** (laposte), **Yris, MSA** ou **Alicem** et indiquer une adresse mail.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre mandataire), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice et sur sa carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

2. Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez d'abord vous rendre en personne dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit).
- Gendarmerie (où qu'elle soit).
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Vous devez y présenter un justificatif d'identité et indiquer la référence de votre demande.

Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration
- Et un mail confirmant l'enregistrement de votre procuration.

Formulaire papier :

le formulaire Cerfa n° 14952*03 accessible sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr), au lien suivant ou <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675> en scannant le QR code ci-contre.



Vous pouvez :

- Soit remplir le formulaire à l'aide de l'ordinateur, puis l'imprimer sur 2 feuilles (pas de recto verso)
- Soit imprimer le formulaire sur 2 feuilles (pas de recto verso), puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures)

Le mandant doit communiquer son Numéro National Electeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire. Le NNE se trouve sur la carte électorale mais aussi sur le module "interroger sa situation électorale" (ISE) de [service-public.fr](https://www.service-public.fr) Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.



Cas particulier des citoyens Français résidant ou ayant résidé dans un pays de l'UE

Les citoyens européens qui habitent dans un autre État membre de l'Union européenne que celui dont ils sont ressortissants peuvent prendre part au vote pour élire les représentants de leur pays d'accueil en étant inscrits sur des listes électorales locales, dites complémentaires. Cette inscription sur une liste électorale locale dans un autre pays de l'Union européenne prime sur l'inscription sur une liste électorale française. Ainsi, les citoyens français inscrits sur une liste électorale dans leur pays de résidence au sein de l'Union européenne ne pourront pas voter pour ces élections européennes dans leur consulat ou dans leur commune alors même qu'ils sont inscrits sur une liste électorale française. Si vous avez résidé dans les années passées dans un pays de l'UE, vous êtes invité à vérifier votre situation électorale auprès de la commune. Pour vérifier votre situation électorale française, rendez-vous sur le portail service-public.fr. Si vous souhaitez voter pour les représentants français alors que vous êtes inscrit sur une liste locale de votre pays d'accueil, les autorités locales pourront vous renseigner sur les modalités et délais de radiation de cette liste locale.

Ressortissants européens

Les élections européennes sont ouvertes aux ressortissants européens. Pour pouvoir s'inscrire sur la liste complémentaire d'une commune, un citoyen doit avoir la nationalité d'un des 26 autres États de l'Union européenne. Attention, depuis le Brexit, les ressortissants britanniques n'ont plus le droit de participer à ce scrutin.

Quand faire la procuration ?

Vous devez faire la procuration le plus tôt possible, à cause des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

En effet, vous risquez de ne pas pouvoir voter si le consulat (ou l'ambassade) ne reçoit pas votre procuration à temps, ou s'il n'a pas le temps suffisant pour la prendre en compte.

Le Mesnil -Scope

Expositions

Luigi Castiglioni
"Le Sport en Jeux"
Du 6 au 20 avril

Centre Georges Brassens • 100 rue Jules Rein



Expo Japon
Du 6 avril au 4 mai
Bibliothèque Municipale
Émile Littré
43 rue de la Marne

Les Ateliers du Mesnil
Du 23 mai au 2 juin
Centre Georges Brassens
100 rue Jules Rein



Sport

Run & bike
Dimanche 26 mai
Forêt du Mesnil

Théâtre

"Luchini et moi"
avec Olivier Sauton
Vendredi 26 avril à 20h30
Centre Georges Brassens
100 rue Jules Rein



Jeunesse

Entrée en scène
Samedi 4 mai à 20h30
Concours de talents :
chant, danse, musique...
Centre Georges Brassens
100 rue Jules Rein



Concours d'éloquence
Samedi 11 mai à 20h30
Pour la 3^{ème} année consécutive.
Nouvelle édition.
Centre Georges Brassens
100 rue Jules Rein

Brochantes



Brocante Broc et Troc Solidaires
Les 27 et 28 avril de 10h à 17h
13 rue Fould



Vide Grenier de l'ASMR
Dimanche 2 juin de 8h à 18h
Rue des Peupliers
et rues avoisantes

TRIBUNES DE L'OPPOSITION

Indépendant



Françoise HALOT
Conseillère municipale
fhalotlemesnil@gmail.com

Indépendant



Marc LAUG
Conseiller municipal
lavieaumesnilroi@gmail.com

Vivre au Mesnil f



Stéphane LEDOUX - Anne Lise AUFFRET
Conseillers municipaux
vivreaumesnil@yahoo.com

Le trait d'union



LA NEWSLETTER DE LA MAIRIE DU MESNIL-LE-ROI

Directeur de la publication : Le Maire, Serge Caseris.
Comité de rédaction : Aline Billet, Rina Sattappane, Elisabeth Gandy.
Conception, réalisation : Patricia Anssens.

Photos non contractuelles. P1 Megaphone ©Andrii Ilashchuk, drapeau P1 & 3 ©AbkeyPnferov iStock // P1, 2 & 3 Vote ©VectorMine > AdobeStock - Images ville - DR.